

IMPORTANT

Ce document a pour but de transmettre des informations concernant le cours **8ACTPRO Poursuite d'une activité professionnelle** et s'adresse **uniquement aux personnes étudiantes en provenance de l'international qui envisagent de faire leur stage (ou essai ou projet d'intervention) au Québec OU qui effectuent déjà leur stage (ou leur essai ou projet d'intervention) au Québec.**

Les personnes étudiantes québécoises OU celles issues de l'international qui font/feront leur stage ou essai **hors du Québec**¹ (ex. France, Belgique, etc.) **ne sont pas concernées par le 8ACTPRO.**

*** Les informations contenues dans le présent document concernant autant le **8INF859 Stage**, le **8INF860 Essai** que le **8INF861 Projet d'intervention**, l'énumération sera résumée via l'acronyme « SEPI », afin d'alléger le texte. ***

Le cursus académique des maîtrises professionnelles du Département d'informatique et mathématique doit être complété par une activité de 15 crédits, soit le **8INF859 Stage**, le **8INF860 Essai** ou le **8INF861 Projet d'intervention (SEPI)**. Près de 98 % de nos cohortes décidant de poursuivre vers un stage, nous vous transmettons ici **l'information en lien avec l'activité 8ACTPRO Poursuite d'une activité professionnelle, qui est directement liée au SEPI effectué au Québec.**

IMPORTANT : Advenant le cas où vous soit plus difficile de trouver un stage, votre inscription peut être modifiée de stage (8INF859) à essai (8INF860), tout en gardant la même supervision. Notez que [des dates limites sont à respecter à chaque trimestre](#) pour le changement d'inscription.

Le cours **8ACTPRO Poursuite d'une activité professionnelle** s'adresse à vous si :

- Vous êtes une personne étudiante en provenance de l'international (*ci-après PÉI*) inscrite à un programme de maîtrise professionnelle (1537, 2138, 2139 ou 3037), actuellement en territoire québécois toujours à la recherche d'un stage ici **OU** ayant déjà débuté votre SEPI ici ;
- Vous avez terminé votre formation académique à l'UQAC (i.e. vous n'avez plus de cours à suivre, à l'exception de votre SEPI) ;
- Vous avez besoin de maintenir actif votre statut étudiant ;
- Vous avez/avez à prouver que vous étiez inscrit à un cours tout au long de votre présence en sol québécois ;
- Vous envisagez de faire une [demande de permis de travail post-diplôme \(PTPD\)](#).

Informations importantes :

- Le SEPI est un cours de **15 crédits**, qui vous donne le statut **temps plein**.
- Le **8ACTPRO Poursuite d'une activité professionnelle** est une activité à **0 crédit**, qui maintient actif votre statut étudiant, qui vous donne le statut à **temps partiel**.
- Pour les PÉI **qui effectuent au Québec un SEPI qui empiète sur deux trimestres** (ex. automne-hiver, hiver-été), vous devez avoir une inscription au cours **8ACTPRO** au *trimestre qui suit* votre inscription au SEPI afin de maintenir actif votre statut étudiant. C'est pourquoi le **trimestre d'inscription au SEPI est de la plus grande importance** et que vous devez nous transmettre la date approximative **de début et de fin** de votre stage **dès que possible** (*voir exemple de cheminement à la page suivante).

¹ Les projets d'intervention (8INF861) ne peuvent être effectués **qu'au Québec seulement**.

- Pour faire une [demande de permis de travail postdiplôme \(PTPD\)](#), vous ne pouvez être plus d'un trimestre à temps partiel, donc vous ne pouvez être inscrit qu'une seule fois au 8ACTPRO, au risque de voir votre demande de PTPD compromise.
- L'inscription au 8ACTPRO n'est pas obligatoire, mais fortement conseillée et demeure la meilleure façon de **maintenir actif votre statut étudiant** et de conserver une trace sur votre relevé de notes.
- À cette activité de 0 crédit est rattachée une **charge financière** (* voir détails en fin de document), ainsi qu'une **couverture d'assurance-maladie**.

Afin d'illustrer la logique à respecter concernant l'inscription au 8ACTPRO, voici un cheminement à titre d'exemple²

Légende :

PÉI : personne étudiante provenant de l'international

PÉQ : personne étudiante québécoise

EXEMPLE DE CHEMINEMENT ACADÉMIQUE – MAÎTRISE (1537, 2138, 2139 ET 3037)	
Trimestre	Activité/étape du cheminement
Automne 2024	Réalisation de 4 cours (12 crédits)
Hiver 2025	Réalisation de 4 cours (12 crédits)
Mars-avril 2025	Choix de cours et inscription pour l'été 2025
Été 2025	Réalisation de 2 cours (6 crédits) → Pour PÉI (*personne étudiante provenant de l'international) : Inscription cours de stage, essai ou projet d'intervention (SEPI) à l'été si : <ul style="list-style-type: none"> • Stage ou essai (*pas de projet d'intervention effectué hors-Québec) en France OU ailleurs à l'international • SEPI au Québec prenant fin avant le 31 décembre de la même année → Pour PÉI : Inscription cours de stage, essai ou projet d'intervention (SEPI) à l'automne , doit être fait au Québec et prendre fin après le 31 décembre → Pour PÉQ (*personne étudiante québécoise) : Inscription SEPI à l'été ou automne (pas d'impact)
Automne 2025	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation du SEPI au Québec • Si PÉI inscrite au SEPI à l'été → inscription au 8ACTPRO à l'automne
Hiver 2026	<ul style="list-style-type: none"> • Finalisation du SEPI au Québec • Si PÉI inscrite au SEPI à l'automne → inscription au 8ACTPRO à l'hiver

Quelques exemples :

- Pour un SEPI débutant **au mois de juillet et prenant fin en décembre**, l'inscription au SEPI se fait au trimestre **d'été** et l'inscription au 8ACTPRO se fera à **l'automne**.
- Pour un SEPI débutant **en septembre et prenant fin en février**, l'inscription au SEPI se fera à **l'automne** et l'inscription au 8ACTPRO se fera à **l'hiver**.

IMPORTANT : Si vous êtes toujours sur le territoire québécois, en cours de réalisation de votre SEPI et que vous n'avez aucune inscription à aucun cours, cela pourrait avoir des impacts et des conséquences importantes sur votre situation, notamment au niveau de :

² Source : https://www.ugac.ca/dim/wp-content/uploads/2024/03/Rencontre_preparatoire_stages_2024-2025.pdf

- Votre **couverture d'assurance-maladie**, laquelle pourrait être suspendue ;
- Votre **admissibilité au [permis de travail post-diplôme \(PTPD\)](#)**, laquelle requiert d'avoir conservé le statut à temps plein au Canada, et ce, pour tous les trimestres de votre programme d'études et éventuellement sur une demande de résidence permanente (**NOTE** : cette exigence d'avoir conservé le statut à temps plein **ne comprend pas votre dernier trimestre**, pendant lequel vous pouvez avoir étudié à temps partiel, soit justement le trimestre où vous pouvez être inscrit au 8ACTPRO, qui est un cours à 0 crédit) ;
- Votre **statut légal d'immigration au Canada** (difficulté de renouvellement si vous n'êtes pas considéré comme actif aux yeux de l'immigration – problème possible en cas d'interruption de la couverture d'assurance puisque c'est une obligation pour le détenteur d'un Certificat d'Acceptation du Québec);

IMPORTANT : En tant que personne étudiante inscrite à un programme de maîtrise professionnelle, nous vous rappelons que vous êtes dans l'obligation d'être réputé inscrit à tous les trimestres. VOUS NE POUVEZ QUITTER LE TERRITOIRE POUR UN TRIMESTRE COMPLET sans raison valable, sans être inscrit à aucun cours et sans avertir l'équipe programme, au risque de mettre en péril votre demande de PTPD.

Tel que mentionné précédemment, le 8ACTPRO est un cours de zéro crédit qui n'entraîne pas de droits de scolarité, mais auquel est rattaché **une charge financière (sujette à changements)**, soit :

- Frais généraux : 53.25\$ (**non-remboursables, même après une annulation de votre inscription au cours 8ACTPRO, i.e. si vous changez d'idée et que vous voulez en être désinscrit**)
- Accès libre : 40.00\$ (**frais pour le transport en commun à Saguenay, non-remboursables même si vous êtes à l'extérieur de la région**)
- Cotisation MAGE : 26.25\$
- Assurance ASEQ : 65.00\$

L'inscription à ce cours vous donne droit également à une **couverture d'assurance**, moyennant les frais suivants :

- 300 \$ pour l'assurance « international ». Sous preuve d'un document attestant votre assurance à la RAMQ, vous pouvez vous faire **rembourser** les frais de 300 \$ ([des dates sont à respecter selon le trimestre](#)).

Si vous voulez que nous vous inscrivions au 8ACTPRO, vous devez communiquer avec le ppcs_Informatique-mathematique@uqac.ca en mentionnant votre code permanent avant la date limite de modification d'inscription pour le trimestre en cours.

En vous remerciant de votre collaboration

L'équipe du DIM